Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260224-20260224_DELIB4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 24 février,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., SAMSON J., LECORGNE R., ROUXEL R., LE DOUJET C.
SECRETAIRE : COLIN J.-C.

20260224 – DELIB4 : DEVIS CAVURNES - COLOMBARIUM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les cavurnes du cimetière ont toutes été vendues et qu'il ne reste que 3 cases de colombarium.

Il présente les devis reçus pour la réalisation d'un mur avec cavurnes intégrées :

GOBIN de QUEDILLAC (35) – Mur en pierres	18 cases	26 275,00 €
GOBIN de QUEDILLAC (35) – Mur en agglos	18 cases	15 852,00 €
SARL LORMEL de PLENEE-JUGON – Mur en agglos	19 cases	12 871,28 €
SARL LORMEL de PLENEE-JUGON – Mur en parement pierres	19 cases	15 053,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de la SARL LORMEL pour un mur en parement pierres comprenant 19 cases, pour un montant HT de 15 053,58 €
- autorise le Maire à le signer,
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON
R.F.
(Côtes d'Armor)